

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA CASTAGNICCIA-CASINCA***Département de la Haute-Corse***Extrait du Procès-Verbal
Des délibérations du 20 décembre 2023
DEL-2023-83**Nombre :

- * de conseillers en exercice : 68
- * de Présents : 12
- * de Représentés : 0
- * de Votants : 12 Pour : 12 Contre : 0 Absentions : 0

Etaient présents : M. André AGOSTINI, M. Jean-Charles ANGELINI, M. Yannick CASTELLI, M. Paul-Jean EMANUELLI, M. Marcel FERRARI, M. Charles GIACOMI, M. Paul-Louis GIANNECCHINI, M. Etienne GIUDICELLI, M. Pierre ORSINI, Mme. Stella PIERI, M. Antoine POLI, M. Félix TAMBINI.

Absents : Mme Emilie ALBERTINI, M. Dominique ALBERTINI, M. Jean-Claude ALBERTINI, M. Jean-Philippe ALESSANDRI, Mme Nathalie ANGELINI, Mme Michèle ANATOMARCHI, M. Paul BATTESTI, M. François BERNARDI, M. Grégory BIAGGI, M. Pascal BIAGGI, M. Benoît BRUZI, Mme Françoise CAMPANA, M. Jean-Joseph CANTELLI, M. Gérard CASANOVA, Mme Marie-Angele DESIDERI, Mme Claudine DEYBER, M. Dominique FABRE, M. Balthazar FEDERICI, Mme Marie-Jeanne FEDI, M. Marc Marie FILIPPI, M. Toussaint FILIPPINI, M. Jean-Marc FRANCESCHI, M. Jean-Etienne FRISONI, M. Alexandre GAMBOTTI, Mme GANDOIN Sylviane, M. René GATTACCECA, M. Vital GERONIMI, Mme Alix GIOVANNONI, M. Pierre-Paul HERNANDEZ, Mme Marguerite HOURTOLOU, M. Paul INNOCENZI, M. Roland LAURELLI, M. Sébastien LAURELLI, Mme Laurence LEONI MAZIERE, Mme Maryline LEPORATI, Mme Christiane MARIOTTI, M. Jean-François MATTEI, M. Joseph MATTEI, M. Dominique MITRIDATI, M. Enzo OTTOLENGHI, M. Lionel PASQUALINI, M. Joseph PASTINI, M. Xavier PIACENTINI, M. Toussaint PIERI, M. Etienne RAFFALLI, M. Antoine François RODOLPHI, Mme Marie-Odile ROSSI, M. Pascal SARTI, Mme Marie-Christine SCOGNAMIGLIO, M. Pierre-Ange SENCY, M. Michel SORBARA, Mme. Patricia SOULLARD, M. Pierre Jean STEFANI, M. Ange STRAFORELLI, M. Jean-Sauveur VALLESI, M. Fernand VINCENTELLI.

OBJET: M14: Construction d'un City Stade sur la commune de Volpajola - Demande et plan de financement.

NOTA - Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché le 21 décembre 2023 et que la convocation du Conseil avait été faite le 12 décembre 2023. L'an deux mille trois le vingt décembre à quatorze heures trente, le Conseil de la Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des Fêtes de San Gavino d'Ampugnani, sous la présidence de Antoine POLI.

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection du secrétaire pris au sein du Conseil, M. André AGOSTINI ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le Président a rappelé à l'Assemblée délibérante, en vertu des disposition de article L.2121-17 du CGCT, que la présente séance pouvait se tenir sans condition de quorum puisque qu'elle faisait suite à une précédente séance de l'Assemblée régulièrement

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA CASTAGNICCIA-CASINCA**

Département de la Haute-Corse

convoquée le 06 décembre 2023 pour un Conseil communautaire en date du 12 décembre 2023, où le quorum n'avait pas été atteint et qu'elle a fait l'objet d'une seconde convocation envoyée le 12 décembre 2023 pour un Conseil communautaire en date du 20 décembre 2023.

Par délibération en date du 17 février 2023 portant sur la modification des statuts de la Communauté de communes, notamment par l'ajout de la compétence supplémentaire « Construction, aménagement, entretien, gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire », il a été voté par délibération n°2023-54 en date du 22 juin 2023, d'inscrire dans ses statuts, l'intérêt communautaire portant sur la création d'un city stade sur la commune de Volpajola. L'arrêté préfectoral n° 2B-2023-06-22-00003 en date du 22 juin 2023 a acté la modification de ces statuts.

Notre territoire étant placé en ZRR, il peut bénéficier du dispositif « Plan 5 000 terrains de sports » du ministère des sports dans son volet régional qui tant à favoriser la création de plateaux multisports dans des zones à proximité d'endroits générateurs de flux/lieux de centralité (écoles, centres-bourg, lieux de résidence...). De plus, le projet comportera un volet éco responsable avec la mise en place d'un éclairage en LEDS du terrain.

L'opération d'intérêt communautaire de création d'un city stade au lieu-dit Barchetta sur la commune de Volpajola est estimé pour un montant de **90 000,00 € H.T**, en ce qui concerne toute la partie équipements sportifs.

Dans le cadre de ce projet, Monsieur le Président propose à l'Assemblée délibérante de solliciter l'aide financière de l'Agence Nationale du Sport (DRAJES) dont le plan de financement est le suivant :

Financeurs	Taux (%)	Montant HT
Agence Nationale du Sport (DRAJES)	80%	72 000,00 €
Communauté de communes – autofinancement	20%	18 000,00 €
TOTAL	100%	90 000,00 €

VU l'arrêté n°2B-2023-06-22-00003 en date du 22 juin 2023 portant modification des statuts de la Communauté de communes de la Castagniccia-Casinca,

VU la délibération n°2023-54 en date du 22 juin 2023 d'intérêt communautaire portant modification des délibérations de la Communauté de Communes de la Castagniccia-Casinca en date des 17 décembre 2018, 08 mars 2019, 30 septembre 2019, 15 novembre 2019, 13 décembre 2019, 09 septembre 2020, 29 mars 2021, et 15 avril 2022,

**Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré,**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA CASTAGNICCIA-CASINCA**

Département de la Haute-Corse

DECIDE

- **D'approuver** le plan de financement pour la construction d'un City Stade sur la commune de Volpajola.
- **D'Autoriser et mandater** le Président à mener les démarches pour la mise en place du financement de l'opération .
- **D'inscrire** les crédits nécessaires au budget de la Collectivité, aux article et chapitre prévus à cet effet.

Fait à Vescovato les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme au registre,

Le Président,



Antoine POLI